

Un nouveau système de remboursement pour les maladies chroniques ?

Une enquête auprès des personnes atteintes de Sclérose en Plaques



Les personnes atteintes d'une maladie chronique doivent souvent supporter des coûts importants pour leurs soins de santé ainsi que pour couvrir des dépenses non médicales. Même s'il existe déjà quelques mécanismes de remboursement (par exemple par l'INAMI, ...), une part substantielle de ces coûts reste à la charge du patient.

Les Mutualités Libres pensent qu'il est nécessaire de mettre en place **un meilleur dispositif de remboursement des coûts des soins de santé pour les patients atteints de maladies chroniques.**

D'où notre ambition de développer une proposition alternative plutôt basée sur des critères plus objectifs et médicaux, c'est-à-dire le degré de gravité de la maladie chronique, pour le remboursement des coûts des soins de santé qui y sont liés.

Dans un premier temps, nous avons souhaité élaborer une proposition pour une maladie chronique bien déterminée et délimitée, **la sclérose en plaques (SEP).**

Afin d'établir notre proposition, nous avons besoin d'informations qui nous permettent de coupler les coûts des soins de santé des patients atteints de SEP au degré de gravité de leur affection. Les coûts des soins de santé qui sont remboursés (en totalité ou partiellement) nous sont déjà connus. Mais nous n'avons pas accès aux informations concernant les coûts non remboursés et relatifs à la gravité de la SEP. C'est pourquoi nous avons besoin de l'aide des membres des Mutualités Libres⁽¹⁾, atteints de la sclérose en plaques. Afin d'obtenir les informations nécessaires, nous avons élaboré une étude sur les coûts des soins de santé qu'ils supportent et sur la gravité de leur SEP.

Les informations obtenues par cette enquête ainsi que les coûts déjà connus, seront utilisées uniquement dans le cadre de ce projet. Après couplage des réponses et des informations déjà connues, toutes ces données seront traitées confidentiellement et anonymement dans le cadre de la recherche. Les participants au projet peuvent décider à tout moment de ne plus collaborer, sans que cela porte à conséquence.

Pour que ce projet soit un succès, il est très important que le plus grand nombre possible de membres MLOZ atteints de la SEP prenne part à notre étude.

Nous vous remercions d'avance de votre participation et de la diffusion de cette étude auprès du plus grand nombre possible.

Contact : Docteur Hilde CELIS, Mutualités Libres (MLOZ), rue Saint-Hubert, 19, 1150 Bruxelles
Tél. 32(0)2 778 92 72 - e-mail: hcelis@mloz.be

(1) Les Mutualités Libres regroupent :

